

## Lettre pour demande de délai (COP)



142 rue Montmartre  
75002 Paris

À nos partenaires et parties prenantes,

Le 14 mars 2018,

Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une Communication sur le Progrès (COP). Cette dernière comprend une déclaration réitérant l'adhésion aux principes du Global Compact, une description des mesures concrètes mises en place depuis l'adhésion au Global Compact ou bien depuis la publication de notre dernière communication, et enfin une mesure des résultats obtenus ou escomptés.

Nous sommes dans le regret de vous faire part de notre retard dans la préparation, l'envoi et la mise à disposition du public de notre Communication sur le progrès du fait d'un changement du responsable RSE au moment de la constitution de notre dossier et de la rédaction des documents nécessaires.

Nous vous prions de bien vouloir nous accorder une extension de la période de délai de soumission afin de pouvoir publier notre COP et décrire les efforts et progrès réalisés afin d'appliquer et de mettre en œuvre les principes du Global Compact des Nations Unies. Notre prochaine Communication sur le Progrès sera envoyée sur le site du Global Compact à des fins d'évaluation en date du (max. 90 jours à compter d'aujourd'hui) au plus tard.

Bien cordialement,

Olivia Siccardi  
Chargée de projets RH et transverses